



# Commission Nationale de Boxe Amateur

**A RETOURNER  
AVANT LE 31  
DECEMBRE  
2019 - 12h00**

## JUNIORS HOMMES

### BULLETIN INDIVIDUEL D'ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2020

Le boxeur :

.....
-------

*NOM et Prénom*

Née le : .....

2	0		
---	---	--	--

*2002 et 2003*

Licence n°

--	--	--	--	--	--	--	--

*1 lettre et 7 chiffres*

Club : .....

Entraîneur / téléphone : .....

Comité régional : .....

Déclare :

- posséder la nationalité française et **avoir le nombre de combats requis (voir critères au verso) à son palmarès à la date du 31/12/2019**.
- ne pas avoir été forfait au championnat régional,
- s'engager à ne pas participer à des championnats nationaux étrangers de boxe amateur au cours de la saison 2019 -2020,
- **être disponible du 6 au 14 mars 2020 pour participer au CFA Juniors,**
- avoir pris connaissance du Règlement du Championnat de France Amateur 2020 et en accepter les conditions,
- présenter sa candidature pour participer

au Championnat de France juniors hommes  
2020 dans la catégorie de poids :

--	--

**kg**

*Indiquer la limite  
supérieure de la  
catégorie de poids*

Date de l'engagement : ..... 2019

Signature du Boxeur et  
du représentant légal  
pour le mineur

Signature du  
Président d'association

Signature du  
Président du comité  
régional

*Voir les indications portées au verso*

Championnat de France Amateur 2020

# POINTS PARTICULIERS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS 2020

## CATEGORIE DE POIDS JUNIORS HOMMES - nés en 2002 et 2003

46 - 49 kg	60 kg	75 kg	+ 91 kg
52 kg	64 kg	81 kg	
56 kg	69 kg	91 kg	

## FORFAITS

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur.

## BULLETINS INDIVIDUELS D'ENGAGEMENT

Un bulletin individuel d'engagement doit être rempli et signé par le Boxeur, le Président d'association et le Président du comité régional et joint au dossier d'engagement adressé par le comité régional à la FFBoxe (**y compris pour les boxeurs exemptés des championnats régionaux par la direction technique nationale**). La candidature des boxeurs pour lesquels un bulletin individuel d'engagement n'aura pas été joint ne sera pas étudiée par la commission de sélection.

## CRITERES DE SELECTION

	<b>SH</b>	<b>SF</b>	<b>JH</b>	<b>JF</b>	<b>CH</b>	<b>CF</b>
<b>CFA</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
	<b>Avec étude du palmarès sur les 2 dernières années</b> <b>Le cas des Champions régionaux, hors critères, sera étudié par la CNBA</b>					
<b>Dom Tom</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>CATEGORIES EXTREMES</b>					
	<b>49, 52, 91,+91kg</b>	<b>48,75, 81, +81kg</b>	<b>51, 91, +91kg</b>	<b>48, 69, 75, 81,+81kg</b>	<b>44, 46, 80, +80kg</b>	<b>46, 48, 75 80, +80kg</b>
	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>